
Ville de Trois-Rivières

(2021, chapitre 87)

Règlement modifiant le Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau potable au réservoir Saint-Jean et décrétant un emprunt à cette fin de 30 000 000,00 \$ (2019, chapitre 65) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de revoir la nomenclature des travaux à l'annexe I

1. Le Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau potable au réservoir Saint-Jean et décrétant un emprunt à cette fin de 30 000 000,00 \$ (2019, chapitre 65)) est modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 30 000 000,00 \$ » par le montant « 46 100 000,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

«


Ville de Trois-Rivières

(2019, chapitre 65)

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

6000-13-096D-01_Réservoir St-Jean_Réfection		
ART.	DESCRIPTION	MONTANT NET (\$)
1.0	Travaux aux puits et réseau	
1.1	Mécanique	1 500 000 \$
1.2	Électricité	2 000 000 \$
1.3	Civil	2 300 000 \$
1.4	Autres (architecture, structure, démolition, etc)	300 000 \$
sous-total 1.0		6 100 000 \$
2.0	Site du réservoir St-Jean	
2.1	Mécanique	2 300 000 \$
2.2	Électricité	4 000 000 \$
2.3	Civil	1 000 000 \$
2.4	Autres (architecture, structure, mec bât, démolition, etc)	7 300 000 \$
sous-total 2.0		14 600 000 \$
3.0	Élimination du fer et du manganèse	
3.1	Mécanique	9 000 000 \$
3.2	Électricité	4 000 000 \$
3.3	Civil	1 000 000 \$
3.4	Autres (architecture, structure, mec bât, démolition, etc)	5 000 000 \$
sous-total 3.0		19 000 000 \$
TOTAL :		39 700 000 \$
Services techniques et contingences :		6 000 000 \$
Frais de financement :		400 000 \$
TOTAL DU PROJET :		46 100 000 \$
<p>Préparé par : </p> <p>Guillaume Lafortune ing Chargé de projet - Direction du génie Ville de Trois-Rivières</p> <p>Date : <u>2021-04-27</u></p>		

3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 1^{er} juin 2021.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière